



**COMMUNE
DE
MURATO**

**Délibération
N°20/2022**

Date de la convocation : 11/03/2022
Date d'affichage : 11/03/2022
Date de publication :

Nb de Conseillers afférents au CM : 15
Nb de Conseillers en exercice : 15
Nb de Conseillers présents : 11
Nb de Conseillers représentés : 3
Quorum : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 18 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Dix Huit Mars à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. COPPI Jacques.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude, M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude, M. MAZZONI Pierre-Ange représenté par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, Monsieur MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Modification du plan de financement - Rénovation du rez-de-chaussée des gîtes communaux en vue de l'installation d'une maison médicale et sociale

Monsieur le Maire expose au Conseil

Par délibération n°68/2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation du rez-de-chaussée des gîtes communaux en vue de l'installation d'une maison médicale et sociale dont le montant de l'opération était estimé à **133 376,87 € HT**, ainsi que le plan de financement suivant :

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse (SADPMC)	65%	86 694 €
Etat	15%	20 006 €
Autofinancement	20%	26 676,87 €
TOTAL HT		133 376,87 €

Suite à une modification dans le projet initial, il est proposé de modifier le plan de financement comme suit :

COUT DE L'OPERATION

Travaux	150 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre	27 500 €
TOTAL HT	177 500 €

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse (SADPMC)	65%	115 375 €
Etat	15%	26 625 €
Autofinancement	20%	35 500 €
TOTAL HT		177 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 12	Contre :	Abstentions : 2
-----------	----------	-----------------

- ☒ **APPROUVE** la modification du plan de financement ci-dessus exposé concernant le projet de rénovation du rez-de-chaussée des gîtes communaux en vue de l'installation d'une maison médicale et sociale.
- ☒ **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220318-DE_20-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2022

Publication : 29/03/2022

POUR COPIE CONFORME

Le Maire
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

